

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une voirie en zone inondable sur la commune de Rambervillers

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Rambervillers

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Pierre MICHEL, maire

RCS / SIRET

2180367400017

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Route d'une longueur de 300 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'une voirie de contournement pour les habitants du hameau du Calvaire (utilisation du pont de l'ancienne voie ferrée pour le franchissement du ruisseau du Padozel, création de remblais sur prairie et chemin existant, ouvrage de décharge).

4.2 Objectifs du projet

Le pont de la VC5 permet de relier le hameau du Calvaire au centre ville, en franchissant le ruisseau du Padozel. L'ouvrage subit régulièrement des inondations et engendre de manière répétée l'isolement du hameau et de ses habitants. De plus, compte tenu d'un stade de dégradation avancé, sa sécurité n'est plus assurée et le tonnage des véhicules pouvant l'emprunter a été limité aux véhicules légers uniquement.

La création de la voirie de contournement du pont de la VC5 permettra de rétablir le trafic routier lors d'événements pluvieux conséquents et assurer la sécurité des biens et des personnes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à quelques semaines.

Les travaux pourront être réalisés de la manière suivante :

- Réalisation de la zone de compensation de crues,
- Réalisation de la voirie,
- Mise en application du cahier des charges.

Pendant la durée des travaux, le trafic ne sera pas coupé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic de la voirie de contournement du pont de la VC5 restera similaire au trafic actuel.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise au sol de la voirie	1 550 m ²
Longueur de voirie	300 m
Largeur moyenne de voirie	5.1 m
Surface de remblai en zone inondable	940 m ²
Buse de décharge	DN 1500 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____

Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 6 ° 37 ' 44 " E Lat. 48 ° 20 ' 26 " N

Point d'arrivée :

Long. 6 ° 37 ' 36 " E Lat. 48 ° 20 ' 22 " N

Communes traversées :

RAMBERVILLERS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel des sols : pont de l'ancienne voie ferrée, prairie de fauche, chemin.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlement applicable à la zone du projet : zone NDi et UC du PLU (approbation du 27/03/2003).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	Une petite partie du site d'étude (extrémité Nord-Est) est localisée au sein du périmètre de protection de l'immeuble situé 64 rue Carnot (monument historique).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le périmètre du projet s'inscrit au sein d'une zone humide remarquable de Lorraine : Prairies oligotrophes autour de Rambervillers.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations par crue à débordement lent de cours d'eau a été prescrit le 01/02/2007.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Déblais de 936 m3 dans la zone de compensation.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Remblais de 936 m3 pour la voirie.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Suppression d'une partie de l'habitat de l'Azuré des paluds (espèce protégée au niveau national) sur 2100 m ² au maximum. Espèce présente sur de nombreuses parcelles voisines non impactées par le projet. Pas de remise en cause de la survie de l'espèce.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Réalisation de remblais en zone inondable : compensation par volume de déblais équivalent ; destruction de 2 100 m ² de zone humide : compensation x 4.7

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Emprise au sol de la voirie : 1 550 m ² Surface principale impactée : prairie
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Risque de transport de marchandises dangereuses sur la commune de Rambervillers
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Inondations, - Séisme (zone de sismicité 2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement lors de la phase chantier (circulation d'engins).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Sur l'emprise de la future voirie, des individus d'Azuré des paluds, espèce protégée au niveau national, sont régulièrement observés. L'espèce, bien que rare, est bien représentée aux environs du site. Des mesures compensatoires afin d'augmenter la surface de son aire d'habitat seront réalisées. Il n'est donc pas considéré que le projet puisse nuire au maintien de l'état de conservation de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. La survie de l'espèce n'est pas remise en cause.
 - Une zone de compensation sera créée de manière à redonner le volume de remblai soustrait à la zone d'expansion des crues au ruisseau du Padozel.
 - La perte de zone humide sera compensée par l'instauration d'une zone humide au sein de la zone de déblais réalisée pour la compensation des crues (rapport x 4.7).
- Au regard de ces principaux éléments, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 : Dossier Loi sur l'Eau - rattachement à la partie 6 et 7
7 : Complément au dossier Loi sur l'Eau - rattachement à la partie 6 et 7

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à RAMBERVILLERS

le, 04/01/2016

Signature

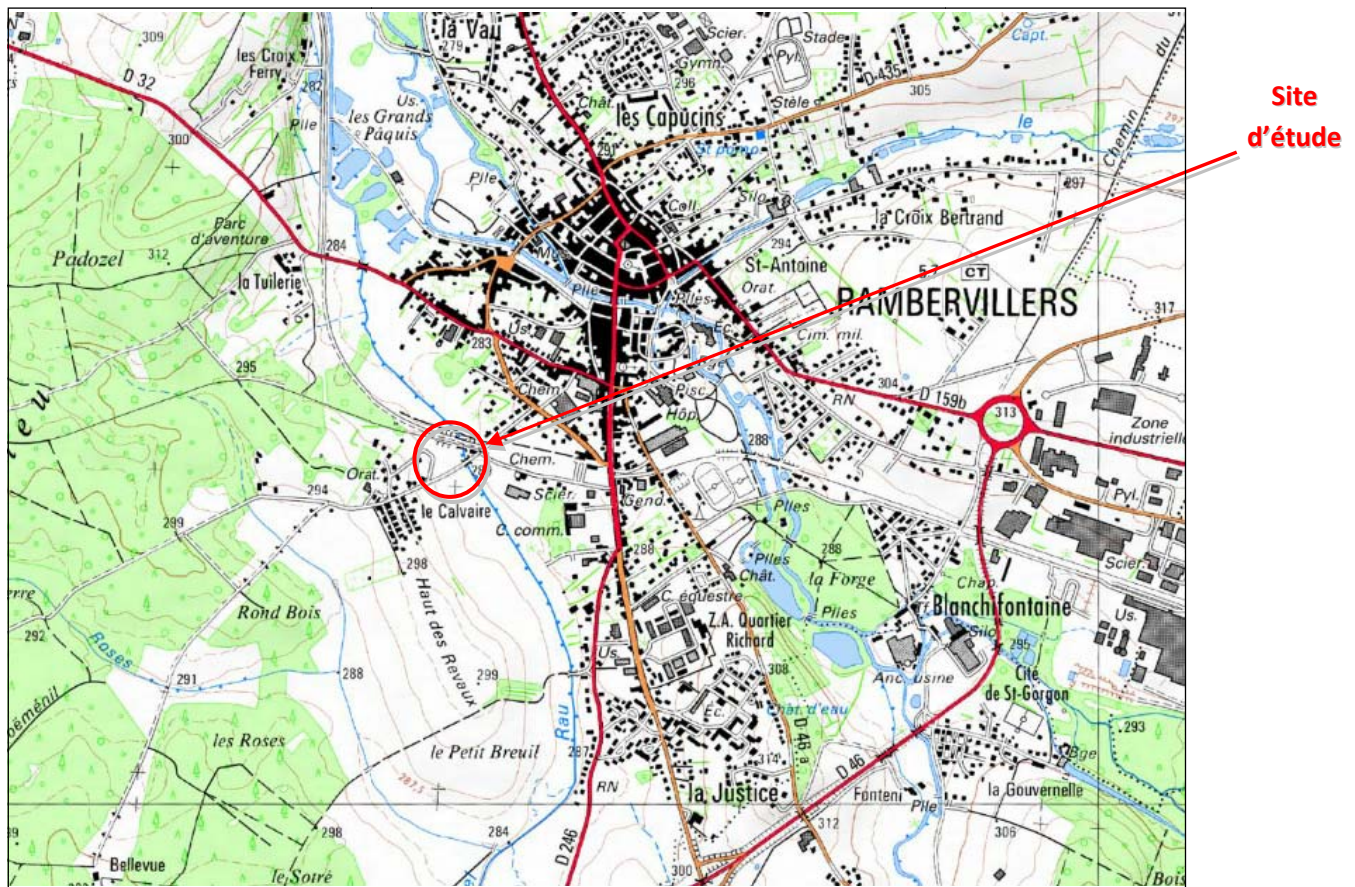


Le Maire: Jean Pierre MICHEL

[Handwritten signature of Jean Pierre MICHEL]

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1-25 000

Le site d'étude se situe sur la commune de RAMBERVILLERS au lieu dit du Calvaire.



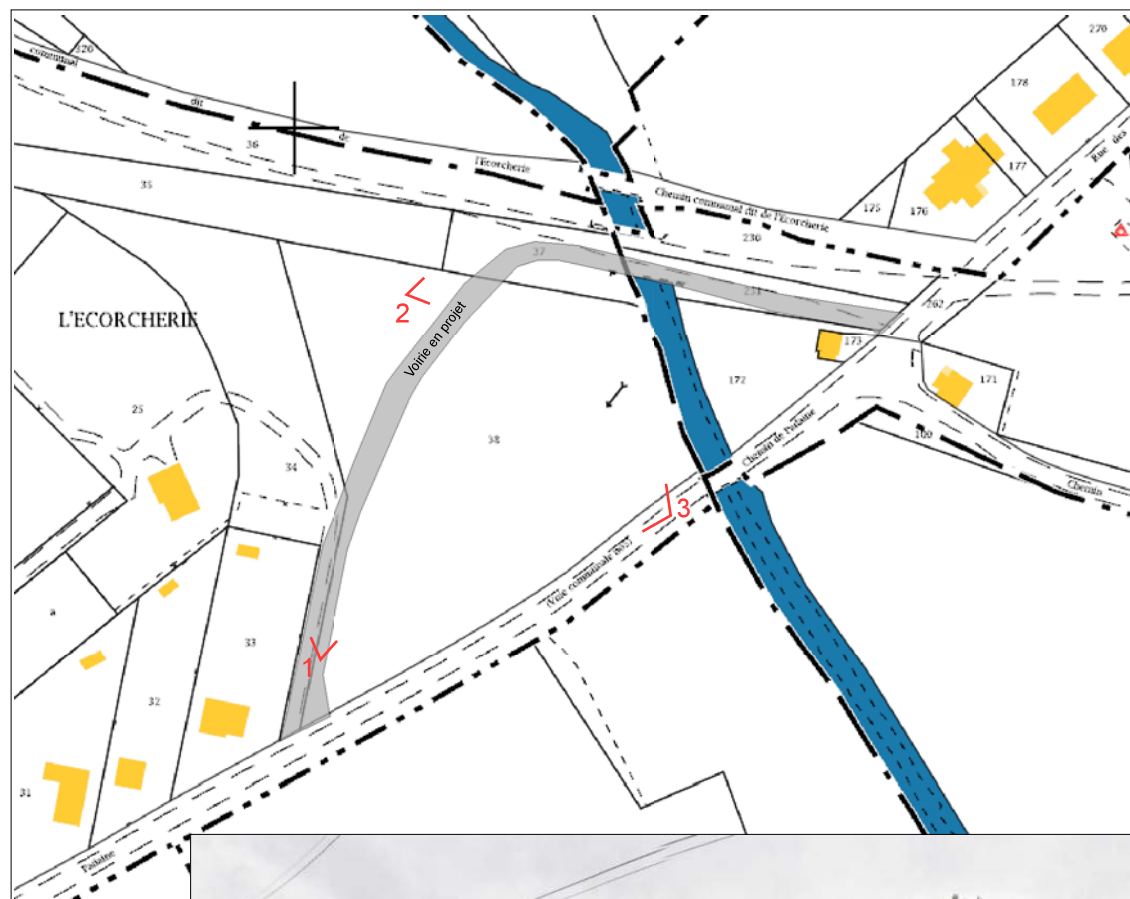
Carte 1 : Situation du secteur d'étude sur fond de carte IGN 1/25 000 (Source : géoportail)



Figure 1 : Photo aérienne au niveau du secteur d'étude (Source : Géoportail)

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES

Extrait cadastral avec localisation des photos



Photographie n°1 (23/09/2015)

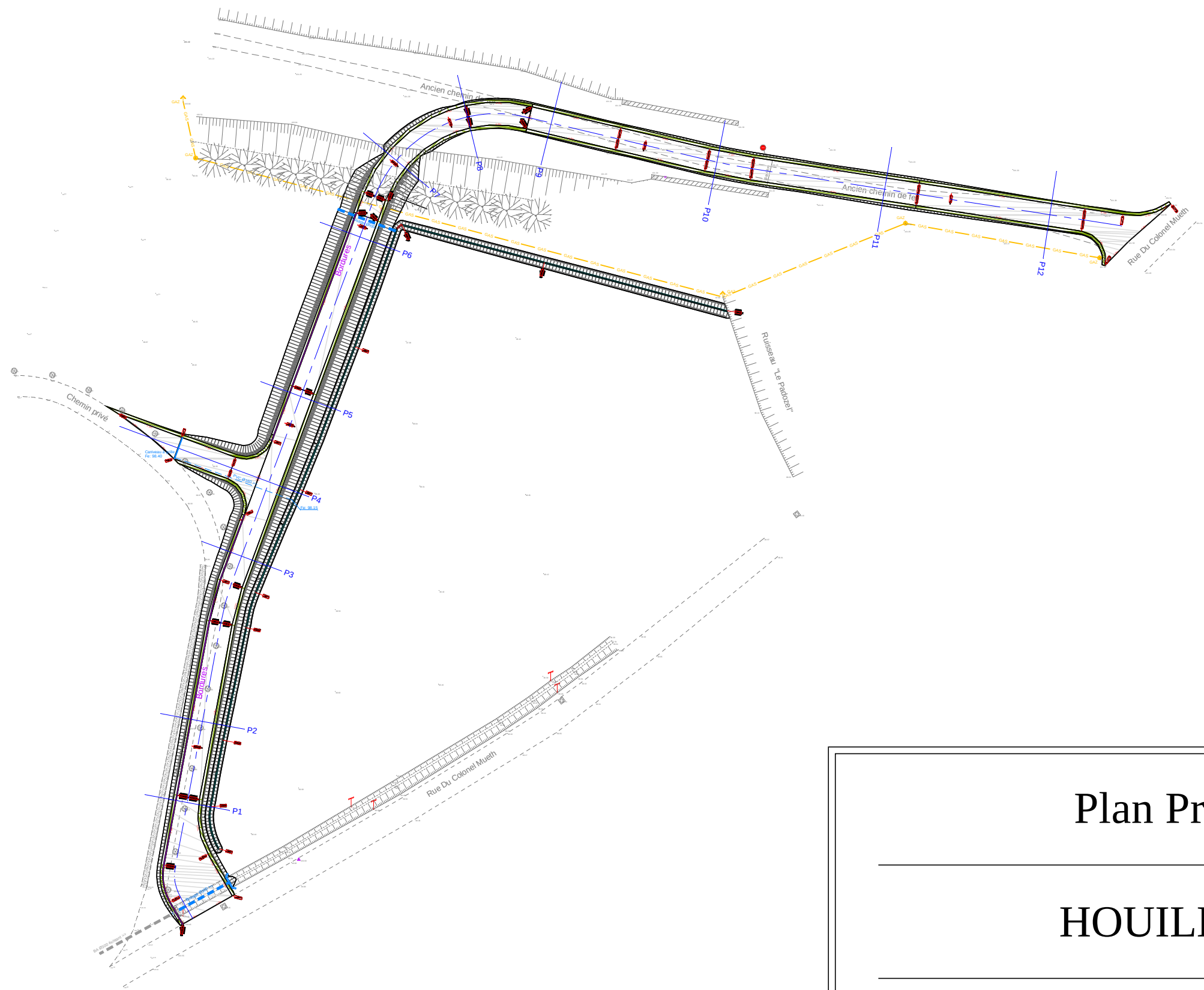


Photographie n°2
(23/09/2015)



Photographie n°3
(23/09/2015)

ANNEXE 4 : PLAN PROJET



Plan Projet

HOUILLON

DATE : Juillet 2015

Ech : 1/800